



## Communiqué : Diffusion immédiate

### Dossier casino de Charlevoix: Le jeune Australien enfin libéré sous caution

*Québec-Lundi 18 septembre 2017:* Après avoir passé près de 3 mois au centre carcéral de Québec, Yujin WU, le jeune Australien d'origine chinoise inculpé dans le dossier du casino de Charlevoix fin juin, est enfin libre.

À sa deuxième tentative d'obtenir sa liberté sous cautionnement depuis le début juillet, l'Australien de 22 ans peut maintenant côtoyer son père Hua WU hors des murs carcéraux. Venu d'Australie pour faire un des cautionnements de 5000\$, son père pourra rester avec lui pendant au moins deux semaines. Il le supervisera à la résidence de Québec appartenant à des amis chinois.

Le juge de la Cour supérieure du Québec a accepté la demande de remise en liberté de Yujin WU, faite vendredi dernier à Québec. Il a pris le week-end pour délibérer et pondre un document de 9 pages qui résume notamment des conditions amoindries à celles invoquées vendredi dernier.

Le juge Jean-François ÉMOND considère favorablement le fait que le père, Hua WU et la mère de l'accusé, vont se relayer jusqu'à son procès en octobre, et vont rester avec lui. « Ce fait demeure notamment une des bonnes raisons suffisantes pour accepter sa remise en liberté aujourd'hui », précise son avocat Me Stéphane HARVEY.

Questionné par les médias, le père, Hua WU a indiqué qu'il était conscient que son fils était allé jouer dans les casinos ce printemps, entre deux entrevues afin d'obtenir un emploi de spécialiste en informatique chez Microsoft aux États-Unis. « Je savais qu'il était parti en attendant son emploi et qu'il gagnait de l'argent. Mais je ne l'ai jamais encouragé à faire cela » a-t-il précisé.

D'ailleurs, il a répété que son fils était innocent et qu'il ne gagnait pas sa vie à faire la tournée des casinos sur la planète, comme les avocats de la couronne et plusieurs médias québécois l'ont galvaudé depuis le début des procédures. « Mon fils a fait plusieurs stages rémunérés dans différentes grandes compagnies informatiques comme Google et Microsoft. Il a déjà eu un emploi dans une firme aux États-Unis et il s'apprêtait à décrocher un autre emploi dans le même domaine », a-t-il ajouté.

## **CONDITIONS ATTÉNUÉES**

Les conditions imposées dans la décision du juge sont moins sévères que celles proposées vendredi après-midi.

\*Les deux cautionnements de 5000\$ sont conservés et déposés par le père et le jeune homme.

\*Yujin WU devra garder la paix.

\*Il devra résider au domicile de ses amis chinois à Québec.

\*Il devra comparaître en Cour quand il lui sera demandé.

\*Il devra se rapporter au poste de police en basse-ville de Québec deux fois par semaines le lundi et le jeudi.

\*Il devra éviter les casinos et les maisons de jeux.

Yujin WU, qui avait plaidé non-coupable cet été, fait face à trois chefs d'accusations, dont celui de fraude de plus de 5000\$ à l'endroit du casino de Charlevoix, survenu entre le 9 et le 22 juin, en utilisant une application sur son cellulaire pour jouer à la roulette électronique.

Il fait aussi face à des accusations d'avoir triché pour une somme dépassant les 5000\$ et pour avoir été pris en possession de cette dite somme.

Outre cela, compte tenu de nouveaux documents déposés tardivement par la Couronne ce vendredi, Me HARVEY fera des requêtes cette semaine pour les éliminer de la preuve. Sinon, cela pourrait avoir des conséquences sur la tenue du procès, prévu le 16 octobre en Cour du Québec à La Malbaie.

-----30-----

Pour une interview avec Me Stéphane HARVEY, veuillez communiquer avec nous.

Source :

Daniel MORNEAU  
DG-GM/Réalisateur-Director  
DOUBLELIGHT PRODUCTIONS  
Vidéos-Communications-Web  
Cell: 418-930-4921  
[daniel@doublelight.ca](mailto:daniel@doublelight.ca)  
[www.doublelight.ca](http://www.doublelight.ca)